

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil municipal du 28 février 2019

LE MAY-SUR-EVRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II-A. Prévisions budgétaires nationales

II-B. Conséquences pour les collectivités

III. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2018

III-A. Situation des finances au terme du budget de 2018

III-B. La section de fonctionnement

Les dépenses générales

Charges de personnel

Les recettes de fonctionnement

III-C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les recettes d'investissement

III-D. L'endettement de la commune

IV. ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS

Fonctionnement

Investissement

IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

V. CONCLUSION

INTRODUCTION

Prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 06/02/1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les dispositions du projet de Loi de Finances 2019 voté en décembre 2018 s'inscrivent dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Globalement, elles ne prévoient pas de bouleversements majeurs pour les collectivités territoriales. La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié annoncé sur le premier trimestre 2019.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Zone euro en 2018 : la dynamique ralentit

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement (0,4 %), la croissance a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 %. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne (0,6 %) demeure en tête. Elle a été rejointe au T3 par la France (0,4 %). En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d'expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Si la politique monétaire est toujours accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 milliards € depuis octobre tandis que les autres facteurs de soutien s'estompent également. Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon nos prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 % en 2019.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel. Dès lors, il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les

entreprises. A ce stade, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Zone euro : vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation redevenue positive mi-2016, est demeurée très faible, n'atteignant en moyenne que 0,2 % en 2016 en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif. Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant +1,5 % en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2 % en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019. Néanmoins, de 2017 à 2018, l'inflation sous-jacente a peu progressé, restant proche de 1,1 %. Récemment elle est même repartie à la baisse au T3, glissant de 1,3 à 1,1 %. Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire.

Jusqu'ici, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt fin décembre des achats nets d'actifs, dans le cadre du programme d'achats d'actifs. Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

II-A. PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES

France : la croissance faiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste +0,2 % par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+0,4 %), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3 % au T4. L'affaiblissement attendu de la consommation privée par contrecoup, après la période de promotions des véhicules neufs cet été, devrait en effet être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant progressivement en application à compter d'octobre.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.

France : une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5 % au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti

par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1 % après 0,1 % au T1) de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à + 0,6 %, profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (-0,1%). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au T3, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3. Les exportations devraient accélérer au T4 en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.

France : maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au T3, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

II-B. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

La stabilité des dotations aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances pour 2018 (+70 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles (hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale).

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros.

Les dispositions fiscales

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié aujourd'hui au premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages sous forme de dégrèvement. Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le projet de loi de finances pour 2020. L'idée est toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018. Cette hausse sera de + 2,2 % en 2019 (au lieu de 1,2 % l'année dernière). En effet, depuis 2018, cette revalorisation est désormais fonction de l'évolution calculée par l'INSEE, de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1. L'inflation étant importante, la revalorisation l'est aussi. Sans même modifier les taux des impôts locaux, et indépendamment des dégrèvements et du dynamisme des bases, il y aura donc une augmentation mécanique de la recette fiscale.

En matière de ressources humaines

La loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2^{ème} phase des mesures du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales. Pour la ville du May-sur-Evre, le montant de ce second acte représentera quelques 3 000 € de dépenses supplémentaires en 2019.

III. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2018

III-A. SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET DE 2018

Les résultats définitifs de l'année 2018 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. La commune devrait avoir réalisé un volume global de dépenses de 4 241 845 € environ, décomposé ainsi :

- Section de fonctionnement : + 523 245.83 € au 31/12/2018
 - dépenses : 2 871 466.92 € (2017 : 2 831 436.22 €)
 - recettes : 3 394 712.75 € (2017 : 3 413 812.95 €)

- Section d'investissement : + 619 346.87 € au 31/12/2018 (hors RAR)
 - dépenses : 1 370 378.40 € (2017 : 775 083.14 €)
 - recettes : 1 989 725.27 € (2017 : 733 170.21 €)

III-B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES GENERALES

De manière globale, les dépenses générales de la commune ont augmenté. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Charges de personnel (salaires, cotisations, assurances)
- Contribution au SDIS
- Energie
- Alimentation
- Entretien des espaces verts, des bâtiments, etc.

Cette année encore, le taux de réalisation des dépenses de la section de fonctionnement devrait représenter des valeurs proches des inscriptions budgétaires (cet indicateur permet d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice).

CHARGES DE PERSONNELEffectifs de la commune au 31/12/2018 :

- Fonctionnaires titulaires : 27
- Fonctionnaires stagiaires : 1
- Contractuels de droit public : 19 dont 2 CDI

Rémunération et cotisations au 01/01/2018

SMIC horaire : 9.88 € soit 1 498.50 €/mois brut

Durée effective du travail dans la commune : 35h/semaine

Evolution de la rémunération principale au chapitre 012 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 180 534 €	1 228 916 €	1 252 436 €	1 288 563 €	1 299 358 €	1 257 564 €
Moins les remboursements de Sécurité Sociale et d'assurance de personnel					
1 131 976 €	1 184 298 €	1 231 677 €	1 232 037 €	1 230 555 €	1 222 298 €

Les charges de personnel diminuent notamment du fait de la baisse de la masse salariale (départ en retraite d'un agent titulaire et moins de contractuels sur la pause méridienne en raison de l'ouverture d'un restaurant scolaire au collège Saint-Joseph), des heures supplémentaires en forte diminution.

Cependant la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) se poursuit et verra, pour rappel :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 01/01/2016 et 01/01/2020 en fonction de la catégorie A, B ou C
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (au choix) ou à l'ancienneté maximale.
- La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C

Heures supplémentaires : environ 215 heures en 2018, notamment pour le Week-End Jeunesse, Carisports et le Vide Greniers.

Les retraites

- Régime spécial (C.N.R.A.C.L.)
 - Cotisation agent : 10.83 % (au lieu de 10.56 %)
 - Contribution employeur : 30.65 % (sans changement)

- Régime général

Vieillesse déplafonnée :

- Cotisation agent : 0.40 % (sans changement)
- Contribution employeur : 1.90 % (sans changement)

Vieillesse plafonnée :

- Cotisation agent : 6.90 % (sans changement)
- Contribution employeur : 8.55 % (sans changement)

- I.R.C.A.N.T.E.C. : Evolution des taux de cotisations

	Tranche A agent	Tranche A employeur	Tranche B agent	Tranche B employeur
Du 01/01/2016 au 31/12/2016	2.72 %	4.08 %	6.95 %	12.55 %
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	2.80 %	4.20 %	6.95 %	12.55 %
Du 01/01/2018 au 31/12/2018	2.80 %	4.20 %	6.75 %	12.35 %
Du 01/01/2019 au 31/12/2019	2.80 %	4.20 %	6.75 %	12.35 %

Evolution des contributions

- CNFPT : 0.90 % (sans changement)
- CDG : 0.85 % (sans changement)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment les dispositions prévues par les Lois de Finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux, la modification structurelle des participations reçues.

Le chapitre des dotations et participations est toujours préoccupant, et a de nouveau subi une baisse en 2018, compte tenu des mesures nationales concernant les collectivités locales, indiquées précédemment. La DGF, principale dotation allouée par l'Etat n'aura cessé de diminuer entre 2013 et 2018. Annoncée comme l'année de la stagnation, 2018 a vu notre DGF diminuer à nouveau :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prév. 2019
747 830 €	717 231 €	638 841 €	551 976 €	494 823 €	473 689 €	458 000 €

- L'atténuation des charges représente le remboursement des congés maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences des agents.
- En ce qui concerne les produits de service, le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : cantine scolaire, centre aéré, et manifestations culturelles.
- Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes :
 - Taxe d'habitation
 - Taxe foncière bâtie
 - Taxe foncière non bâtie
 - Taxes d'urbanisme
 - Droits de place (marchés)

Ce chapitre doit bénéficier des augmentations des bases fiscales déterminées par les services fiscaux avant application des taux communaux, qui seront quant à eux maintenus en 2019. L'Agglomération fixera quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qu'elle encaissera directement, ce qui impactera directement les foyers fiscaux (l'Agglomération n'a pas voté de variation pour 2019).

Concernant le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC), le nouveau périmètre de l'Agglomération au 01/01/2017, a permis à la commune d'en être bénéficiaire à hauteur de 34 590 € en 2018.

Quant à l'Attribution de Compensation (AC) et au regard des transferts de charge relatifs au PLUI et l'entretien de la voirie extra-muros opérés par l'Agglomération, elle se définit comme suit :

Attribution de compensation	2016	2017	2018	Prév. 2019
	600 309 €	545 783 €	545 783 €	545 783 €

De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendant à diminuer, une grande rigueur doit s'imposer en matière de dépenses communales. Des arbitrages devront être réalisés par la Municipalité, tout en accordant la priorité à l'hygiène et sécurité, l'enfance, l'amélioration de la qualité de vie des Maytais, et le maintien des taux de fiscalité locale malgré le flou actuel de la réforme de la taxe d'habitation.

III-C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés. En 2018, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement :

- Les travaux d'aménagement de la RD 147
- Le renouvellement de l'ensemble des structures de jeux extérieures
- La rénovation des toitures des salles de sport
- Le début des travaux du bâtiment intergénérationnel

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES D'EQUIPEMENT	636 215 €	1 408 111 €	699 431 €	711 603 €	621 316 €	1 237 635 €
REMBT CAPITAL	95 269 €	97 970 €	101 289 €	104 669 €	107 983 €	81 394 €
TOTAL	731 484 €	1 506 081 €	800 720 €	816 272€	729 299 €	1 319 029 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Agglomération du Choletais et le Conseil départemental et l'Etat).
- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte en 2017.
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, maintenue au taux de 2.5 %.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SUBVENTIONS	94 679 €	170 161 €	205 033 €	31 140 €	0 €	9 727 €
EMPRUNT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €
FCTVA	218 232 €	86 413 €	203 594 €	96 645 €	102 364 €	71 843 €
VIREMENT STO FONCT/INVEST	622 504 €	567 488 €	482 229 €	551 871 €	508 799 €	582 377 €
TA	27 070 €	8 346 €	14 190 €	18 605 €	19 580 €	17 330 €
TOTAL	962 485 €	832 408 €	905 046 €	698 261 €	630 743 €	1 681 277 €

III-D. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

- Encours dette = ratio dette totale de la commune / habitant
- Annuité = dette annuelle par habitant par rapport au ratio de désendettement (basé sur l'autofinancement de la commune)

Le recours à l'emprunt permet à la commune de présenter un niveau d'endettement faible. Avec 384 € par habitant au 31/12/2018 (153 € en 2017),

l'encours de la dette par habitant se situe toujours en-dessous de la moyenne de la strate (770 €).

Ces chiffres confirment la bonne santé financière de la commune, découlant d'une gestion saine et maîtrisée. Malgré la dégradation des indicateurs financiers, tant au niveau mondial que national, la commune investit en gérant au mieux sa dette. A ce titre, la commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement bas. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

La commune mettrait 2.4 années pour solder l'ensemble de ses emprunts grâce à l'autofinancement dégagé sur 2018. Cette durée est très raisonnable : le seuil de vigilance se situe autour de 10/11 ans ; au-delà une collectivité se trouve en situation critique, vu que les durées de remboursement d'emprunt sont généralement de 15 ans.

IV. ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- maintien des taux d'imposition
- poursuite des investissements communaux

FONCTIONNEMENT

En 2019, et malgré la réforme de la taxe d'habitation, les taux d'imposition communaux seront maintenus, il sera donc proposé le vote des taux suivants :

- 15.17 % pour la taxe d'habitation
- 22.64 % pour la taxe du foncier bâti
- 43.61 % pour la taxe du foncier non bâti

Les dotations et participations devraient encore connaître une légère baisse qui ne pourra être compensée par le dynamisme des bases des impôts locaux et la variation du nombre de contribuables sur la commune.

Les charges de fonctionnement devront quant à elles obligatoirement être maîtrisées.

INVESTISSEMENT

Un programme ambitieux pluriannuel d'investissements a été mis en place en 2014 et a conduit la commune à initier de gros chantiers de voirie, de restructuration et de rénovation. Le programme 2019 sera dans cette continuité avec la livraison du bâtiment intergénérationnel.

Le financement des dossiers les plus importants sera porté par le bailleur social Maine-et-Loire Habitat (MLH) en ce qui concerne la Maison de Santé Pluridisciplinaire et par l'emprunt, déjà contracté en 2018, pour ce qui concerne le Bâtiment Intergénérationnel et Ecole de Musique. Ce dernier dossier bénéficiera d'importants financements :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 291 634.54 €
- Contrat Régional-Agglomération du Choletais : 250 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF49) : 50 000 €
- Prêt à taux zéro de la CAF49 : 150 000 €

En 2019, les grands projets d'investissements seront les suivants :

- Maison de Santé Pluridisciplinaire (MLH)
- Bâtiment Intergénérationnel et Ecole de Musique
- Boulevard de la Baronnerie (participation financière)
- Eglise Saint Michel

Les actions de proximité sont également prévues :

- Entretien récurrent de voirie
- PAVE : La commune continuera ses efforts de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Entretien et aménagement des écoles : les travaux de rénovation nécessaires continueront.

Le Développement du territoire :

- L'agriculture : la commune continuera à soutenir les agriculteurs maytais, acteurs majeurs du développement économique local.
- Un accompagnement, des artisans et commerçants, auprès des services de l'agglomération sera poursuivie afin de favoriser leurs installations sur le territoire de la commune.
- La réflexion de l'aménagement des tranches 5, 6 et 7 de la ZAC de la Baronnerie a été lancée en 2018 et les premiers travaux de viabilisation débuteront en 2019.

V. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

	Réalisé 2018	Budget 2019 + RAR	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT						
Excédent de fonctionnement	523 246 €	350 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
INVESTISSEMENT						
Excédent de fonctionnement N-1	582 377 €	523 246 €	-	-	-	-
FCTVA	174 207 €	175 000 €	379 317 €	56 594 €	37 729 €	37 729 €
Taxe d'aménagement	17 330 €	15 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Subventions	9 727 €	591 635 €	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement N	-	350 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Amortissements	192 292 €	218 252 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Emprunts nouveaux	1 000 000 €	150 000 €	-	-	-	-
Cessions	-	35 000 €	-	-	-	-
Opérations d'ordre	13 793 €	-	-	-	-	-
Excédent antérieur reporté	62 785 €	682 131 €	-	-	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 052 510 €	2 740 264 €	965 317 €	642 594 €	623 729 €	623 729 €
Déficit antérieur reporté	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts	64 727 €	132 346 €	133 327 €	134 337 €	135 377 €	136 448 €
Remboursements emprunts nouveaux	16 667 €	-	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Réserves pour investissements	-	62 064 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Subventions versées	772 €	775 €	-	-	-	-
Opérations d'ordre - Travaux en régie	50 577 €	32 732 €	-	-	-	-
MATERIELS	117 325 €	270 873 €	92 000 €	92 000 €	92 000 €	92 000 €
TRAVAUX	200 851 €	110 774 €	123 000 €	123 000 €	123 000 €	123 000 €
URBANISME	-	12 100 €	-	-	-	-
GRANDS PROJETS	919 459 €	2 118 600 €	130 000 €	126 000 €	15 000 €	924 881 €
Eglise	34 720 €	85 000 €	-	-	-	-
Multiaccueil	-	-	-	-	-	-
Aménagement rue St Louis T1 T2 & T3	-	-	-	-	-	-
Rue Tesseidre - Effacement Réseaux	-	30 600 €	-	-	-	-
Terrain de football stabilisé	31 529 €	-	-	-	-	-
Clôture + barrière - Terrain de football	45 051 €	-	-	-	-	-
Structures Jeux Enfants	143 172 €	-	-	-	-	-
Ferme de la Baronnerie	-	10 000 €	-	-	-	-
Accessibilité des bâtiments	7 112 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Bâtiment Intergénérationnel	217 926 €	1 623 000 €	-	-	-	-
Boulevard de la Baronnerie	0 €	200 000 €	-	-	-	-
Foncier MSP	128 100 €	-	-	-	-	-
Aménagement de la RD147	170 212 €	4 700 €	-	-	-	-
Travaux de toiture Salle Sports 02	141 637 €	-	-	-	-	-
Mobilier BATINTERGEN + Bibliothèque	-	80 300 €	-	-	-	-
Balayeuse + Camion PL	-	-	115 000 €	-	-	-
Parkings du stade	-	30 000 €	-	-	-	-
Pré-études d'urbanisme	-	40 000 €	-	-	-	-
Aménagement Presbytère	-	-	-	-	-	-
Parking Humeau	-	-	-	-	-	-
Centre Technique Municipal	-	-	-	-	-	-
Enveloppe non affectée	-	-	-	-	-	909 881 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 370 378 €	2 740 264 €	543 327 €	540 337 €	430 377 €	1 341 329 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	682 131 €	-	421 990 €	102 257 €	193 352 €	- 717 600 €
TRESORERIE	1 205 377 €	-	421 990 €	524 247 €	717 599 €	-

V. CONCLUSION

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est toujours source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Concernant l'investissement, afin d'orienter à nouveau positivement notre démographie et se positionner avantageusement vis-à-vis des communes de l'Agglomération du Choletais et des Mauges, nous devons être réactifs aux attentes légitimes de la population.

Il est donc indispensable d'entreprendre des projets structurant afin de maintenir l'attractivité de notre commune.

Malgré ces diverses sources d'inquiétude, la Ville s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à ses administrés tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement très raisonnable.